

Le Souls

Gard - Bréau-Mars



Le ruisseau de Souls et ses cascades (N Thomas)



Une belle découverte de la vallée de Souls avec ses chemins caladés (empierrés) et ces sentes cheminant dans des chaos granitiques.

Infos pratiques

Pratique : Pédestre

Durée : 4 h 30

Longueur : 10.6 km

Dénivelé positif : 629 m

Difficulté : Moyen

Type : Boucle

Thèmes : Architecture et village, Eau et géologie, Milieu naturel

Itinéraire

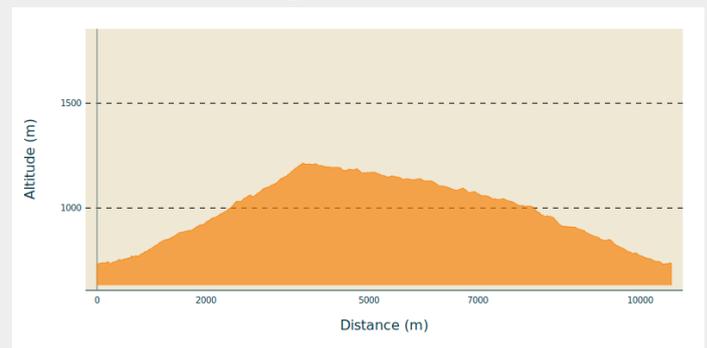
Départ : Salagosse

Arrivée : Salagosse

Balisage : — Balisage jaune et mobilier signalétique

Communes : 1. Bréau-Mars

Profil altimétrique



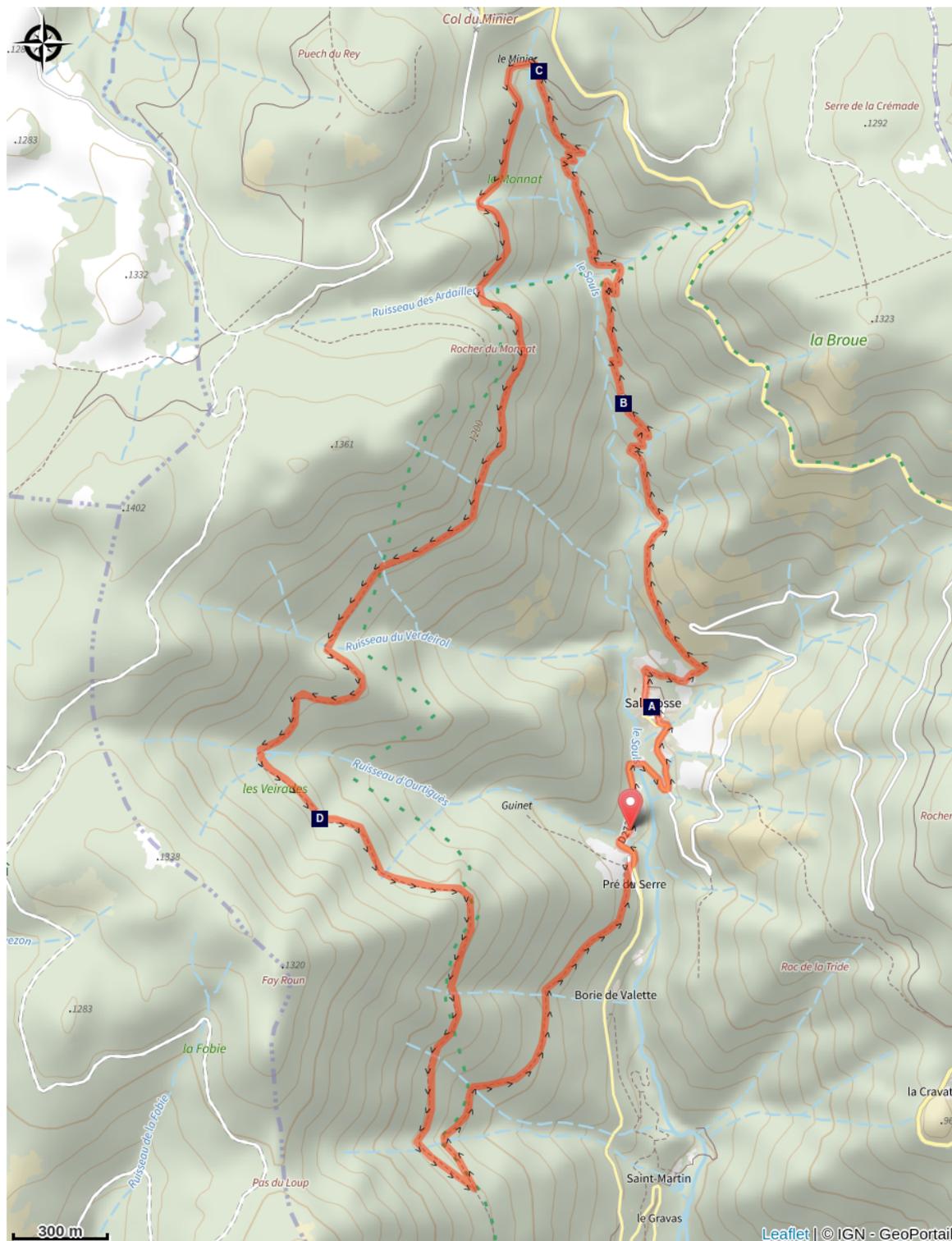
Altitude min 731 m Altitude max 1213 m

Le long de l'itinéraire, des poteaux directionnels vous guident. Les noms des lieux-dits et/ou des directions à suivre sont indiqués en **italique gras** et entre guillemets dans le descriptif ci-dessous :

Au départ de " **SALAGOSSE** ", en direction du " **COL DU MINIER** " le long du Souls jusqu'à " **Sous le Col du Minier**". De là, suivre la direction " **MARS** " jusqu'au poteau " **Le Bois de l'Homme** " et bifurquer pour revenir sur " **SALAGOSSE** " par " **Le Pré de Serre**".

Balade extraite du cartoguide **Les Vallées Cévenoles - En Pays Viganais** réalisé par la communauté de communes Pays Viganais-Cévennes dans le cadre de la collection Espaces naturels gardois et du label Gard Pleine Nature.

Sur votre chemin...



Commune de Bréau-Salagosse (A)
Maisons forestières (C)

Végétation étagée (B)
Zone sauvage et giboyeuse (D)

Toutes les infos pratiques



En coeur de parc

Le Parc national est un territoire naturel, ouvert à tous, mais soumis à une réglementation qu'il est utile de connaître pour préparer son séjour



Recommandations

Adaptez votre équipement aux conditions météo du jour. Pensez à emporter de l'eau en quantité suffisante, de bonnes chaussures et un chapeau. Bien refermer les clôtures et les portillons.

Comment venir ?

Accès routier

Depuis le Vigan prendre la D999 direction Cavailac, puis au rond point prendre la D272, direction Bréau et Salagosse, Mars. Avant le village de Mars bifurquer sur la D272b direction Salagosse, s'arrêter 300 m avant le village

Parking conseillé

300 m avant d'arriver à Salagosse



Lieux de renseignement

Office de tourisme Sud Cévennes, Le Vigan

Maison de pays, place du Marché, BP 21,
30120 Le Vigan

contact@sudcevennes.com

Tel : 04 67 81 01 72

<https://sudcevennes.com/>

Source



CC du Pays Vigonais

<http://www.cc-paysviganais.fr/>



Parc national des Cévennes

<http://www.cevennes-parcnational.fr/>

Sur votre chemin...



Commune de Bréau-Salagosse (A)

La commune de Bréau-Salagosse est formée de deux villages distincts. Le plus ancien est celui de Salagosse. Celui de Bréau n' a été créé qu'au VII^e siècle. Une partie de la population se trouvant à l'étroit à Salagosse, décide de s'installer plus bas dans la vallée, sur une pente ensoleillée. Séparées en 1669, les deux communes fusionnent à nouveau en 1818. L'origine du nom de Salagosse vient probablement de « Feragus », surnom d'un homme d'armes signifiant « fer aigu ». Les habitants s'appellent les salabousards.

Crédit photo : N Thomas



Végétation étagée (B)

Le sentier s'étire de 700 à 1250 m d'altitude et permet d'observer les changements de végétation au fur et à mesure de l'ascension. Des étages de végétation ont été définis en fonction de l'altitude et portent le nom de l'espèce végétale dominante.

Le premier étage est celui du chêne vert et s'arrête à 500 m environ. Il est présent surtout sur les sols schisteux ou calcaire. Puis, suit l'étage des chênes à feuilles caduc et du châtaignier, compris entre 500 et 900 m. Au-dessus de 1000 m et jusqu'à 1500 m, on trouve l'étage du hêtre ; on arrive dans la forêt domaniale de l'Aigoual. Le dernier étage de végétation, au-delà de 1500 m, est une zone non boisée et ne concerne qu'un cercle restreint autour du sommet de l'Aigoual.

Crédit photo : N Thomas



Maisons forestières (C)

En arrivant à la route forestière, vous l'empruntez à gauche ; sur la droite, se trouvait la maison forestière du Minier. De nombreuses maisons forestières parsemaient les montagnes, les gardes forestiers y vivaient avec leur famille. L'isolement était difficile à supporter et les enfants, en âge d'être scolarisés, devaient partir en pension. Petit à petit ces maisons isolées ont été laissées à l'abandon et les gardes vivent maintenant dans les villages.

Crédit photo : N Thomas



Zone sauvage et giboyeuse (D)

Dans la descente, le sentier traverse une zone sauvage et giboyeuse qui appartenait au Moyen Âge au baron d'Hierle. Le 2 mars 1361, la communauté de Bréau obtient de celui-ci des concessions sur la montagne du Minier : « les hommes d'armes, les bourgeois, les manants auront libre exercice de la chasse à l'ours et au sanglier, le droit de dépaissance (de faire paître les troupeaux), de semer et de couper le bois, nécessaire aux usages domestiques. En échange de quoi, le baron recevra le fruit des servitudes, le montant des taxes et le droit de délégation » (désignation de poste de consuls...).

Crédit photo : N Thomas